



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2025 -70		
Avis direct (expert délégué) Date : 04 août 2025	Objet : Dépose d'un nid de Cigogne blanche, sur une cheminée à BISEL (68)	Avis : favorable avec recommandations

Contexte

En fin d'année 2024, une première demande d'enlèvement d'un nid de Cigogne blanche, présent sur une cheminée de l'église de Bisel, a été faite. L'arrêté a été délivré en novembre 2024. Le nid a été enlevé avant le 1^{er} mars 2025. Un système anti-retour (pics) a été installé sur les deux cheminées de l'église et un mât a été fixé en périphérie des habitations.

Le système anti-retour n'a pas fonctionné, et un nouveau nid a été construit sur la seconde cheminée. Cette cheminée est utilisée pour le système de chauffage. La commune souhaite donc obtenir une nouvelle dérogation pour enlever ce second nid.

En compensation, une plateforme d'environ 10m sera installée aux abords immédiats de l'église. Des systèmes anti-retour, type « dôme », seront installés en remplacement des pics.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

Supports de réflexion

CERFA
photos
plan

Analyse du CSRPN_

Les cigognes sont fidèles à leur site de nidification et s'installent au plus près de l'ancien nid.

Avis du CSRPN_

Avis favorable. Le projet ne remet pas en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche qui se porte bien.

Recommandations_

Installer une nouvelle plateforme le plus près possible de l'ancien nid.

Mettre en place des systèmes anti-retour efficaces.

Yves Muller, expert-délégué, commission espèces protégées du CSRPN Grand Est

